Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 071-217104637-20250414-2025019-DE

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile	Nombre de membres er exercice : 12
Étaient absents excusés : BUTTET Frédéric LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire	Nombre de membres présents :9
Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile	Date de convocation : 03/04/2025
Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid	

OBJET : Délibération relative à la convention de partenariat entre la CCBSB et la commune concernant le Festival 2025 Saperli'Poètes

Le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne organise une manifestation (Saperli'Poètes) le dimanche 25 mai à 15h. La commune doit prévoir la mise à disposition de la salle des fêtes, la mise en place des chaises et tables éventuelles, la présence d'une personne lors des installations techniques. La commune doit également prendre en charge l'organisation d'une collation pour les artistes en amont de la représentation et l'organisation et le financement de la restauration de l'équipe artistique et des organisateurs après la représentation (11 personnes plus les membres de la commune).

Dominique DESBROSSES et Michelle CORRE se proposent pour organiser et accompagner.

La convention proposée est adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal autorise le maire à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 14/04/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

MAIRIE DE ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.